

## Bulletin d'information sur les pesticides

N°4 - Juillet 2021

### Actualités législatives et réglementaires



#### Première étape de la procédure de renouvellement de l'autorisation européenne du glyphosate

L'autorisation européenne du glyphosate, arrachée par la Commission européenne en décembre 2017, n'est valable que pour cinq années et expire à la fin 2022. Dans le cadre du processus de renouvellement de l'autorisation, les quatre Etats Membres rapporteurs chargés de la réévaluation des risques associés au glyphosate (France, Hongrie, Pays-Bas et Suède) ont rendu aux autorités européennes le brouillon de leur [rapport](#) d'expertise le 15 juin 2021. Selon ses conclusions, le glyphosate ne serait pas cancérogène, mutagène ou reprotoxique. Les rapporteurs excluent également le risque de perturbateur endocrinien du glyphosate. Aucune propriété toxicologique ne justifierait son exclusion du marché. Le groupe a également estimé qu'aucun risque chronique ou aigu n'était

à craindre pour les consommateurs par le traitement des cultures agricoles au glyphosate et les résidus présents dans les denrées alimentaires.

Les conclusions du rapport ont réjoui les fabricants de pesticides qui se sont empressés de louer la rigueur scientifique de l'étude. Un porte-parole de Bayer a [déclaré](#) que le rapport était « basé sur l'un des dossiers scientifiques les plus vastes et les plus complets jamais compilés pour un produit pesticide ». En revanche, les associations de protection de l'environnement) sont alarmées par les conclusions des quatre rapporteurs et rappellent que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) avait déjà conclu en 2015 que le glyphosate est un cancérigène probable.

De plus, une nouvelle [étude](#) de deux chercheurs de l'Institut du Cancer à Vienne (Autriche) concernant les propriétés génotoxiques du glyphosate montre que la très grande majorité des études scientifiques soumises par les industriels pour la demande d'autorisation du glyphosate en 2017 ne sont pas conformes aux normes internationales modernes en matière de rigueur scientifique et ne comportent pas les types de tests les plus à même de détecter les risques de cancer. Enfin, une expertise collective de l'INSERM « [Pesticides et effets sur la santé](#) » conclut pour le glyphosate à l'existence d'un risque accru de lymphome non-hodgkinien (LNH) avec une présomption moyenne de lien. D'autres sur-risques sont évoqués pour le myélome multiple et les leucémies.

Il incombe maintenant à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) d'examiner le dossier. Leurs conclusions sont attendues au printemps 2022. Puis la Commission européenne devra proposer aux Etats-membres de renouveler ou pas l'autorisation de cet herbicide au sein de l'Union Européenne en décembre 2022.

L'EFSA a été très critiquée pour sa partialité en faveur de l'industrie agrochimique et les conflits d'intérêt des membres de ses comités d'évaluation. Notre partenaire *Pesticide Action Network* (PAN) Europe a publié le 7 juin 2021 un [rapport](#) qui examine le processus d'autorisation de 12 pesticides présumés génotoxiques évalués par l'EFSA depuis 2006 et montre que l'agence a ignoré les risques reconnus de cancers et contourné la réglementation de 2009 pour donner le feu vert à ces 12 pesticides.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)